

1. Avez vous une pratique sportive ou culturelle en dehors de l'Education Physique et Sportive ? Cochez le niveau le plus élevé (a, b, c, d, ou e) correspondant à votre parcours. Le niveau indiqué doit être attesté par des pièces justificatives, qui devront être scannées et jointes à votre dossier de candidature.

Niveau a. Vous avez une pratique de loisir régulière dans au moins une activité physique et/ou artistique.

Niveau b. Vous avez une pratique régulière, dans le cadre de l'association sportive scolaire, d'une structure socio éducative, ou au sein d'une salle de sport, depuis au moins deux ans.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Licences UNSS ou UGSEL (au moins deux années), ou attestation du chef d'établissement.
- Cartes d'adhésion, de membre, ou équivalent, à une structure socio éducative (MJC, centre social, foyer socio-éducatif) pendant au moins deux ans.
- Cartes d'adhésion, de membre, ou équivalent, d'une salle de forme (au moins deux années).

Niveau c. Vous avez une pratique sportive ou artistique de niveau départemental ou équivalent.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Pratique fédérale : attestation d'une durée de pratique d'au moins 3 ans et du niveau de compétition, délivrée par le Comité Départemental ou le président de club.
- Section sportive en établissement scolaire : attestation d'inscription délivrée par le chef d'établissement.
- Activités physiques artistiques (danse, cirque) en école municipale ou privée, avec représentations, depuis au moins 3 ans : attestation du directeur de la structure concernée.
- Sports de pleine nature (ex : alpinisme, ski, plongée, VTT, etc.) : Certificats ou brevets de bon niveau de pratique (ex. Flèche), de participation à des manifestations, de réalisations (ex : liste de course), avec une pratique depuis au moins 3 ans.
- Vous possédez un bon niveau dans les sports de glisse (ex : skate, roller, snowboard, etc.) attesté par des réalisations ou des certificats ou des participations à des manifestations démonstratives ou compétitives, avec une pratique depuis au moins 3 ans.

Niveau d. Vous avez une pratique sportive ou artistique de niveau régional ou équivalent.

Ce niveau doit être attesté par au moins l'une des pièces suivantes :

- Pratique fédérale : attestation du niveau de compétition, délivrée par la Ligue Régionale ou le président de club.
- Attestation d'inscription en pôle espoir.
- Attestation de participation à une troupe professionnelle dans les activités artistiques, établie par le directeur ou l'administrateur de la troupe.
- Attestation de sélection dans une équipe régionale dans les sports de nature, délivrée par la Ligue Régionale.
- Attestation d'inscription dans une section spécialisée des lycées option sports de nature, ou sports de montagne, ou sports nautiques, délivrée par le chef d'établissement.
- Attestation d'appartenance à un conservatoire à rayonnement régional de danse ou de musique, délivrée par le directeur.
- Attestation d'appartenance à des équipes de démonstration (team) pour des meetings, délivrée par le sponsor ou le directeur de l'équipe.

- Niveau e.** Vous avez une pratique sportive ou artistique de niveau national.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation d'appartenance à un centre de formation de niveau national délivrée par le responsable du centre.
- Attestation de résultats de niveau national, délivrée par le Directeur Technique National ou le président du club.
- Attestation d'appartenance à un conservatoire national supérieur de danse ou de musique, délivrée par le directeur.

- Niveau f.** Vous êtes Sportif de Haut Niveau.

Ce niveau doit être attesté par la pièce suivante :

- Attestation d'inscription sur les listes ministérielles de Sportifs de Haut-Niveau.

2. Possédez-vous des qualifications d'encadrement, d'animation ou de sécurité. Cochez le niveau le plus élevé (a, b, c, ou d) correspondant à votre parcours. Le niveau doit être attesté par une copie de diplôme ou par une attestation de participation.

- Niveau a.** Niveau élémentaire.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

- Niveau b.** Niveau intermédiaire.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Certificat Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1).
- Diplôme d'initiateur fédéral.
- Diplôme de surveillant de baignade.
- Qualification d'arbitre ou de juge (UNSS, UGSEL ou fédéral) de niveau départemental.

- Niveau c.** Niveau confirmé.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Certificat Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2).
- Diplôme de moniteur fédéral.
- Titre à Finalité Professionnelle (ex : Certificat de Qualification Professionnelle).
- Attestation de validation de la session de formation générale du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA).
- Attestation de validation du stage pratique du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA).
- Qualification d'arbitre ou de juge (UNSS, UGSEL ou fédéral) de niveau académique/régional.

- Niveau d.** Niveau supérieur.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Validation les Unités d'Enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » (PICF) et « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » (PAE - FPSC).
- Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) complet.
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).
- Qualification d'arbitre ou de juge (UNSS, UGSEL ou fédéral) de niveau national.

3. Pouvez-vous attester d'expériences et de compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile, d'engagement associatif. Cochez le niveau le plus élevé (a, b, c, ou d) correspondant à votre parcours. Le niveau doit être attesté par les documents ou attestations correspondants.

Niveau a. Expérience et engagement élémentaires.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de bénévolat au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative pendant au moins un an (accompagnement d'équipe, aide à l'encadrement ou à l'organisation d'événements), délivrée par le président de l'association.
- Attestation de délégué de classe dans votre lycée, délivrée par le chef d'établissement.

Niveau b. Expérience et engagement importants.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de représentant élu au conseil d'administration de votre lycée (ou autre conseil central), délivrée par le chef d'établissement.
- Attestation de mandat électif au sein de tout type d'association, à minima comme membre du conseil d'administration, délivrée par le président de l'association.

Niveau c. Expérience et engagement conséquents.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de mandat politique au niveau municipal, délivrée par le Maire de la commune.
- Attestation de mandat associatif électif de niveau régional ou national, délivrée par le président de l'association.

Niveau d. Expérience et engagement majeurs.

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Contrat ou attestation de Service civique, délivré par le responsable de la structure d'accueil.
- Contrat ou attestation d'assistant d'éducation (AED), d'au moins six mois, délivré par le chef d'établissement.
- Contrat ou attestation d'assistant de vie scolaire (AVS), d'au moins six mois, délivré par le chef d'établissement.
- Attestation d'engagement en tant que pompier volontaire, délivrée par le responsable de la caserne.